

**Conseil d'administration réuni en formation plénière  
Séance du 19 avril 2019**

**Délibération CA-2019-34**

**Approuvant la charte de partenariat relative au recouvrement des recettes de  
l'Université**

*Vu le Code de l'éducation;*

*Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;*

*Vu et annexée à la présente délibération, la proposition de charte de partenariat relative au recouvrement des recettes de l'Université.*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 19 avril 2019 en formation plénière, à l'unanimité des 22 membres présents ou représentés :

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve la charte de partenariat relative au recouvrement des recettes de l'Université.

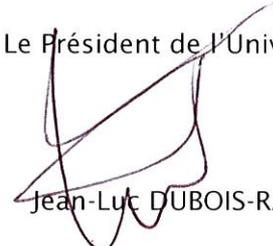
Fait à Créteil, le 19 avril 2019

La Vice-Présidente du Conseil  
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.*